

TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT.E DE VIE AUX FAMILLES (ADVF)

Formation
éligible au
CPF



Santé- Social

Objectifs

L'assistant.e de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle. Il entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile. Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie. Il communique avec la personne de façon adaptée et respectueuse de ses habitudes, de ses choix et de ses souhaits.

Contenus

1. Entretien du logement et du linge d'un particulier avec les techniques et les gestes professionnels appropriés et savoir établir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien. 2. Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets : Savoir établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage ; Prévenir les risques, mettre en place un relai et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement ; Aider la personne dans la réalisation de ses projets et maintenir un lien social, à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer, lors des courses, de la préparation et de la prise des repas. Adapter son intervention à la personne en situation de handicap. 3. Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile : Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant ; Prévenir les risques, assurer sa sécurité .

Pré-requis

Avoir un projet validé dans le secteur du service à la personne - Maîtrise de la lecture et de l'écrit

Public concerné

Validation

Titre professionnel du Ministère du Travail (Niveau 3) ou certification partielle : Certificat de Compétences Professionnelles Accessible en VAE

code RNCP ou RS

RNCP37715

Certificateur et date de la certification

Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - 11-07-2023

Débouchés et poursuites d'études

Débouchés : Emploi direct dans les organismes de soin à domicile

Poursuite d'études : Ce titre professionnel n'a pas vocation à une poursuite d'études, mais à une insertion professionnelle directe. Toutefois, il est possible de compléter cette formation par un titre professionnel ASMS, un CAP Assistant Technique en milieu Familial et Collectif, un BAC Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne.